

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 02/09/2024 - 128803 - 2020 B 21807 - 888 942 356 - MEDIAWAN CINEMA

MEDIAWAN CINEMA

F-IDENTIF

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 888942356 Code activité (NAF) 5911C

Désignation et adresse du déclarant :

SASU MEDIAWAN CINEMA

46 AVENUE DE BRETEUIL

PARIS 75007

Téléphone

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

Certifié
conforme

DocuSigned by:
Delphine Carreau
02529B6D4F10444...

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 888942356

Code activité (NAF) 5911C

Désignation et adresse

SASU MEDIWAN CINEMA

46 AVENUE DE BRETEUIL

PARIS 75007

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/01/2023

Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/12/2023

Durée de l'exercice ou période N : 12

Date d'arrêté provisoire des comptes : 31/12/2023

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 : 31/12/2022 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : 12 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration : 20/05/2024

Delphine Caraux
02529B6D4F10444...

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise: MEDIAWAN CINEMA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois:

Adresse de l'entreprise: 46 Avenue de Breteuil 75007 Paris Durée de l'exercice précédent:

si déposé néant, cochez la case:

				Exercice N clos le, 31/12/2023	Exercice N-1	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC			
	Frais de développement	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	14 237,00	14 237,00	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	657 583,00	396 529,00	
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	30 895 844,21	2 105 241,00	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG	1 644 090,40	1 644 090,40	
Autres immobilisations financières	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	33 211 754,61	2 105 241,00	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	3 585 539,06	3 585 539,06
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 575 123,48	5 575 123,48
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	8 448,99	8 448,99	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	242,31	242,31	
	TOTAL (III)	CJ	CK	9 169 353,84	9 169 353,84	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	42 381 108,45	2 105 241,00	
Renvois : (1) Dont droit au ba		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :			Créances :	

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : MEDIAWAN CINEMA

Néant

				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)		(Dont versé : 45 000,00)	DA	45 000,00	45 000,00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Écarts de réévaluation (2)		(dont écart d'équivalence : EK)	DC				
	Réserve légale (3)				DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF			
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes visuels	EJ)	DG			
	Report à nouveau				DH	(6 190 686,54)	(514 495,00)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	(3 793 425,41)	(5 676 191,00)	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées				DK			
	TOTAL (I)				DL	(9 939 111,95)	(6 145 686,00)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
Avances conditionnées				DN				
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	1 950 728,00	2 811 048,00	
	Provisions pour charges				DQ		47 314,00	
	TOTAL (III)				DR	1 950 728,00	2 858 362,00	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	788 445,67	29 350 572,00	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		EI)	DV	45 700 000,00			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	1 154 133,41	957 131,00	
	Dettes fiscales et sociales				DY	621 672,32	381 975,00	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA		1 798 269,00	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
TOTAL (IV)				EC	48 264 251,40	32 487 948,00		
Écarts de conversion passif (V)				ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	40 275 867,45	29 200 623,00		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Écart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 564 251,40	30 690 093,00	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	118 045,45	29 350 572,00		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Delphine Cazaux

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2024

02529B6D4F10444...

Désignation de l'entreprise								MEDI AWAN CINEMA		Néant <input type="checkbox"/>			
								Exercice N				Exercice N-1	
								France		Exportations et raisons intracommunautaire			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC						
	Production vendue	biens	FD		FE		FF						
		services	FG	1 583 350,14	FH		FI	1 583 350,14		1 296 515,00			
	Chiffres d'affaires nets		FJ	1 583 350,14	FK		FL	1 583 350,14		1 296 515,00			
	Production stockée						FM						
	Production immobilisée						FN						
	Subventions d'exploitation						FO						
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP						
	Autres produits (1) (11)						FQ	9,78		563,00			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 583 359,92		1 297 078,00			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS						
	Variation de stock (marchandises)						FT						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de do						FU						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV						
	Autres achats et charges externes (3)						FW	1 671 048,02		2 256 475,00			
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	14 079,52		11 664,00			
	Salaires et traitements						FY	508 924,17		459 804,00			
	Charges sociales (10)						FZ	168 055,68		241 918,00			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA						
			dont montant de l'amortiss-	HS									
			-ement du fonds de comm										
			- dotations aux provisions				GB						
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC							
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD								
Autres charges (12)						GE	4,51		18,00				
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 362 111,90		2 969 881,00				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	(778 751,98)	(1 672 802,00)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée						GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré						GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	14 656,77		82,00			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL						
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	860 320,00					
	Différences positives de change						GN	118,36		1 201,00			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO						
Total des produits financiers (V)						GP	875 095,13		1 283,00				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	1 430 041,00		3 486 248,00			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 456 795,91		513 239,00			
	Différences négatives de change						GS	2 931,65		4 443,00			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT						
Total des charges financières (VI)						GU	3 889 768,56		4 003 930,00				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	(3 014 673,43)	(4 002 646,00)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	(3 793 425,41)	(5 675 449,00)			

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise MEDIAWAN CINEMA					Néant <input type="checkbox"/>		
					Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				HB	6 725 517,00	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	6 725 517,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	742,00	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				HF	6 725 517,00	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	6 726 259,00	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	(742,00)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices				(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	2 458 455,05	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	6 251 880,46	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	(3 793 425,41)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	14 656,77	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	2 456 795,91	
	6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquième)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exercice (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires		A9
		dont cotisations facultatives Madelin				A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne				A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) joint en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
TOTAL GENERAL							
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL							

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2024

Désignation de l'entreprise : **MEDIAWAN CINEMA**

Néant

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
			1		2		3	
				consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	396 529,00	KE		275 291,00	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
	Installations générales, agencement et aménagements des constructions et outillage industriels	Dont Composants	M2		KP		KR	
		Dont Composants	M3		KS		KU	
				KV		KW		KX
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencement aménagements divers		KY		KZ		LA
		Matériel de transport		LB		LC		LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF		LG
	Emballages récupérables et divers		LH		LI		LJ	
	Immobilisations corporelles en cours		LK		LL		LM	
	Avances et acomptes		LN		LO		LP	
	TOTAL III							
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
Autres participations			8U	25 195 844,20	8V		5 700 000,01	
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T	1 006 754,00	1U		637 336,40	
TOTAL IV			LQ	26 202 598,20	LR		6 337 336,41	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	26 599 127,20	ØH		6 612 627,41	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		1	2		4			
				3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW	671 820,00	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF	
	Installations générales, agencement et outillage industriels	Inst. gales, agencement et aménagements divers	IS	MG	MH		MI	
			IT	MJ	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencement, aménagements divers	IU	MM	MN		MO	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS	MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA		NB		
	Avances et acomptes	NC	ND	NE		NF		
	TOTAL III	IY	NG	NH		NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7		ØW	
		Autres participations	IØ	ØX	ØY	30 895 844,21	ØZ	
Autres titres immobilisés		II	2B	2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	1 644 090,40	2G		
TOTAL IV		I3	NJ	NK	32 539 934,61	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	33 211 754,61	ØM		

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2024

Désignation de l'entreprise: **MEDIAWAN CINEMA**

Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM							NO
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION IGFIP N° 2054-bis 2024 SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Néant MEDIWAN CINEMA

Exercice N clos le : 31/12/2023

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	-	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision spéciale.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2024

Désignation de l'entreprise **MEDIAWAN CINEMA**

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marché terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement de immobilisations	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales fiscales sur congés à payer	5R	47 314,00	5S		5T	47 314,00	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	2 811 048,00	5W		5X	860 320,00	5Y	1 950 728,00	
	TOTAL II	5Z	2 858 362,00	TV		TW	907 634,00	TX	1 950 728,00	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	675 200,00	9V	1 430 041,00	9W		9X	2 105 241,00
		- autres immobilisations financières (1)	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	675 200,00	TY	1 430 041,00	TZ		UA	2 105 241,00	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 533 562,00	UB	1 430 041,00	UC	907 634,00	UD	4 055 969,00	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF	47 314,00				
	- financières		UG	1 430 041,00	UH	860 320,00				
	- exceptionnelles		UJ		UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'annexe III au CGI.

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2024

Extension 2

MEDIAWAN CINEMA

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROV POUR RISQUE MAI JUIN PRODUCTION	2 811 048,00		860 320,00	1 950 728,00

TOTAL	2 811 048,00		860 320,00	1 950 728,00
--------------	---------------------	--	-------------------	---------------------

SOMME DES EXTENSIONS	2 811 048,00		860 320,00	1 950 728,00
-----------------------------	---------------------	--	-------------------	---------------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise **MEDIAWAN CINEMA**

Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DEL'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	1 644 090,40	UR	14 739,51	US	1 629 350,89			
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DEL'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	3 585 539,06		3 585 539,06					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	399,48		399,48					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	569 262,80		569 262,80				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 005 461,20				5 005 461,20			
	Charges constatées d'avance		VS	242,31				242,31			
TOTAUX				VT	10 804 995,25	VU	4 169 940,85	VV	6 635 054,40		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD	637 335,45						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		plus d'1 an et 5 ans au plu 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	788 445,67		788 445,67					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	45 700 000,00							45 700 000,00	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 154 133,41		1 154 133,41						
Personnel et comptes rattachés		8C	23 100,00		23 100,00						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	33 429,66		33 429,66						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	557 211,00		557 211,00					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 931,66		7 931,66					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX				VY	48 264 251,40	VZ	2 564 251,40			45 700 000,00	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	46 370 400,22	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2024

Désignation de l'entreprise MEDIAWAN CINEMA										Néant <input type="checkbox"/>		
										Exercice N, clos le : 31/12/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39 CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WB		XE		
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le d'un crédit bail immobilier et de levée d'écrit	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déduites (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 430 041,00	Charges à payer liées à des états et tenues non coopératifs non déductibles (cf. 2058-B, cadre III)		XX		XW	1 430 041,00			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212)		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
	Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme										I8
<ul style="list-style-type: none"> - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumis - imposées au taux de 0% 										ZN		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values										WN	
	<ul style="list-style-type: none"> - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions 										WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DON	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW		WQ	50 000,00		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
TOTAL I										WR	1 480 041,00	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WS	3 793 425,41	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	860 320,00	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme										WV	
											WH	
											WP	
											WW	
											WB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales										XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*										ZY	
	Majoration d'amortissement										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissements immobiliers cotées (art.208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités nouvelles (art. 44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ex 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		XG	4 904,00		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)		YI		Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL									
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables										XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL		
RÉSULTAT FISCAL										XN		
BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XO	3 178 608,41	

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise MEDIAWAN CINEMA			Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'a			ZT	
39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déduc		ZV		ZW
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI				
Provisions pour risques et charges				
REPRISE DE PROVISION POUR RISQUE MAI JUIN		8X		8Y 860 320,00
		8Z		9A
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)		9B		9C 860 320,00
Provisions pour dépréciation				
DEPRECIATION TITRES PAIVA 2023		9D	1 430 041,00	9E
		9F		9G
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)		9H	1 430 041,00	9J
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)		9S		9T
TOTALAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	1 430 041,00	YO 860 320,00
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise MEDIAWAN CINEMA										Néant <input type="checkbox"/>				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(514 495,40)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	} réserves légales Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(5 676 191,14)		Dividendes		ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF								
					Report à nouveau	ZG		(6 190 686,54)						
	TOTAL I	ØF	(6 190 686,54)			N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II	TOTAL II	ZH		(6 190 686,54)				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)														
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)										J7		YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier												YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus												YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance												YT	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens en location pour une durée > 6 mois)										J8	12 249,00	XQ	12 249,00
	– Personnel extérieur à l'entreprise												YU	103 171,89
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES		ST	1 555 627,13
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	1 671 048,02
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle, CFE, CVAE												YW	466,00
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS		9Z	13 613,52
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052												YX	14 079,52
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée												YY	254 840,00
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	337 244,93
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)												ØB	508 587,77
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition												ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société												ZK	5,57 %
	– Numéro de centre de gestion agréé				XP		– Filiales et participations : (Liste au 20/01/2024 prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI)						ZR	1
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise												RG		
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 238 bis du CGI												RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	(1 729 469,41)	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale				JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	88463148200012				

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD \(Régime des groupes de sociétés\)](#)

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES JGFIP N° 2059-A 2024

Désignation de l'entreprise : MEDIAWAN CINEMA

Néant

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés 1	Valeur d'origine 2	Valeur nette réévaluée 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4	Autres amortissements 5	Valeur résiduelle 6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente 7	Montant global de la plus-value ou de la moins-valeur 8	Court terme 9	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				10 19 %	11 15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975 et non utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %							

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

OGFiP N° 2059-C 2024

Désignation de l'entrepris **MEDIAWAN CINEMA**

Néant

Rappel de la plus ou moins-v-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 %

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées en bourse et exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu : Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 2 fois le prix de revient (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-v-ales à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a c) des lois de finances pour 2007 et des lois de finances pour 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025. Les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entrepris: **MEDIAWAN CINEMA**

Néant

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2024

 Désignation de l'entreprise **MEDIAWAN CINEMA**

 Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023

Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	3,75
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 583 350,14
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	1 583 350,14

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	9,78
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	9,78

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 658 799,02
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4,51
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	1 658 803,53

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	(75 443,61)
-----------------------------	------------------------------------	----	-------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-AD)	SA	(75 443,61)
---	----	-------------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.

vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 583 350,14
Effectifs au sens de la CVAE	EY	3,75
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	663 456 843,00
Période de référence	du GY	au GZ
Date de cessation	HR	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL **DGFIP N° 2059-F 2024**
 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1,00	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	45 000,00
---	-----------	------	---	-----------	-----------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
---	-----------	--	---	-----------	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS**DGFIP N° 2059-G 2024****(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)**Néant

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

88894235600013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

MEDIAWAN CINEMA

ADRESSE (voie)

46 Avenue de Breteuil

CODE POSTAL

75007

VILLE

Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

8,00

Forme juridique

SAS

Dénomination

CHAPTER 2

N° SIREN (si société établie en France)

480332972

% de détention

50,01

Adresse :

N°

14

Voie

RUE DE LA COMETE

Code Postal

75007

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

MAI JUIN PRODUCTIONS

N° SIREN (si société établie en France)

451238067

% de détention

50,01

Adresse :

N°

46

Voie

AVENUE DE BRETEUIL

Code Postal

75007

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

RADAR FILMS

N° SIREN (si société établie en France)

510952203

% de détention

60,00

Adresse :

N°

46

Voie

AVENUE DE BRETEUIL

Code Postal

75007

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

PAIVA FILMS

N° SIREN (si société établie en France)

827518903

% de détention

51,00

Adresse :

N°

46

Voie

AVENUE DE BRETEUIL

Code Postal

75007

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

CHI-FOU-MI PRODUCTIONS

N° SIREN (si société établie en France)

520372178

% de détention

60,00

Adresse :

N°

36

Voie

RUE DU MONT THABOR

Code Postal

75001

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

BLUE MORNING PICTURES

N° SIREN (si société établie en France)

918126632

% de détention

20,00

Adresse :

N°

106

Voie

BOULEVARD DE COURCELLES

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

24/25 FILMS

N° SIREN (si société établie en France)

513701136

% de détention

50,50

Adresse :

N°

6

Voie

RUE SAULNIER

Code Postal

75009

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



DGFIP N° 2065 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: MEDIAWAN CINEMA SIRET 88894235600013

Adresse du siège social: Ancienne adresse en cas de changement:

46 AVENUE DE BRETEUIL
PARIS 75007**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable à 15%

Déficit 3 178 608,41 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Société d'investissement immobilier côtée Autres dispositifs

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Zone franche urbaine Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies

Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI oui, indication du logiciel utilisé SAGE X3

ECF Désignation du prestataire

Nom et adresse du comptable: Nom et adresse du conseil:

S/I: Société/Indépendant, Tél: Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

Visa : CGA Visa : Viseur conventionné N° d'agrément :

Nom: Tél:

Adresse:

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2024

Désignation de l'entreprise : **MEDIAWAN CINEMA**

Néant

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis		Total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants <div style="text-align: center;">1</div>	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
			4	5	6	7	8	

K DIVERS
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLТ imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice			
MVLТ réalisée au cours de l'exercice			
MVLТ restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON S	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et reçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

**SCIICSUIMI
2024**

MEDIAWAN CINEMA

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)		(3 793 425,41)		

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :				Total :			

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

MEDIWAN CINEMA

F_BI_GM_IS

Données Fiscales

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 888942356

Code activité (NAF) 5911C

Désignation et adresse

SASU MEDIWAN CINEMA

46 AVENUE DE BRETEUIL

PARIS 75007

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : GM

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/01/2023

Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/12/2023

Durée de l'exercice ou période N : 12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 31/12/2022 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : 12 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration : 20/05/2024



)GFiP N° 2058 A BIS 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : MEDIAWAN CINEMA

N° SIRET 88894235600013

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01/01/2023 clos le : 31/12/2023

Néant

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058A)			E2	1 480 041,00
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E9	1 449 139,00
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z7	
		TOTAL I	E3	2 929 180,00
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E4	3 793 425,41
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058A)			E5	865 224,00
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		EY	
	• imposées au taux de 15 %		E6	
	• imposées au taux de 0 %		EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art 210 E, 210 F, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I9	
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F1	4 658 649,41
Bénéfice (I – II)		F2		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportabl				
Déficit (II – I)		F3		1 729 469,41
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6		
Bénéfice		F8		
Résultat fiscal				
Déficit		F9		1 729 469,41

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD](#)



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **MEDIAWAN CINEMA**

Néant

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

Exercice ouvert le 01/01/2023 clos le : 31/12/2023

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		M5	2 703 697,00
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis) M5ter
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	2 703 697,00
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	1 729 469,41
Total des déficits restant à reporter		H9	4 433 166,41

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes			(2)			
N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(2)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(2)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(2)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(2)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(2)			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD](#)



DGFIP N° 2058 FC 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE
(À souscrire par chaque société du groupe)**

Dénomination de la société MEDIAWAN CINEMA
N° SIRET 88894235600013
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01/01/2023 los le : 31/12/2023

Néant

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		(3 178 608,41)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titre de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13		(3 178 608,41)

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058](#)



DGFIP N° 2464 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS****DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES CAPACITÉS DE DEDUCTION INEMPLOYÉES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI**

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : MEDIAWAN CINEMASIRET : 88894235600013**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice****A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	2 442 139,00
EBITDA fiscal de l'exercice	b	739 469,00
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	1 442 139,00

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	480 713,00
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	480 713,00

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Néant : PME au sens communautaire

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

SASMEDIAWAN CINEMA 46 AVENUE DE BRETEUIL PARIS 75007 FR

N° SIREN 888942356

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :	SASU MEDIAWAN CINEMA	Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère	<input type="checkbox"/>
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	(Résultat d'ensemble)		
SIRET Société intégrée :	88894235600013		
Exercice ouvert le :	01/01/2023	los le :	31/12/2023
			Néant <input type="checkbox"/>

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	3 178 608,00
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	3 178 608,00
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	3 178 608,00

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD](#)



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :	SASU MEDIAWAN CINEMA	Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère	<input type="checkbox"/>
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :		(Résultat d'ensemble)	
SIRET Société intégrée :	88894235600013		
Exercice ouvert le :	01/01/2023	los le :	31/12/2023
		Néant	<input checked="" type="checkbox"/>

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL			FN	
DÉFICIT FL - FK	FM			

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

Tableau récapitulatif	
Plus et moins values à long terme à 19 %	
Plus et moins values à long terme à 15 %	
Plus et moins values à long terme à 0 %	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD](#)

MEDIAWAN CINEMA

Synthèse des saisies d'opérations intragroupe

Type de saisie	Donnée renseignée	Exercice N au	Exercice N-1 au	Commentaire
		31/12/2023	31/12/2022	
Dividendes	Perçus en régime mère-fille			
	Versés en régime mère-fille			
Retraitements calculés sur les dividendes saisis	QPFC de 1% à reporter dans le 2058A 2A			
	QPFC de 5% à reporter dans le 2058A 2A			
	Total à reporter dans le 2058A ligne 2A			
	QPFC de 4% à reporter dans le 2058ABIS Z7			
	Déduction de 99% sur produits de participations hors régime mère-fille dans le 2058A ZX Déduction de 99% sur produits de participations hors régime mère-fille dans le 2058ER CE			
Provisions	A Nouveau			
	Dotations			
	Reprises			
	Solde			
Charges financières	A réintégrer dans le 2058A bis E9			
	A déduire dans le 2058A bis en E5			
Plus values de cessions	Cessions d'immobilisations			
	Rectifications d'amortissement			
	Acquisitions d'immobilisations			
	Cessions de titres de participation			
	Acquisitions de titres de participation			
Autres	Charges financières nettes	(1 124 507,12)		
	Crédits d'impôts dispensés de déclaration			
	Crédits d'impôts avec dépôt de déclaration spécia			
	Chiffre d'affaires			

MEDIAWAN CINEMA**Calcul de l'impôt société comme si la société n'était pas intégrée****Informations générales**

	CA du 2052 ligne FL	Correction manuelle du CA	CA Total
Chiffre d'affaires pour la détermination du taux IS	1 583 350,14		1 583 350,14

L'entreprise peut bénéficier du taux PME ? L'entreprise peut bénéficier de l'exonération de la CSB en fonction du CA?

	Base	Impôt court terme	Impôt long terme	Contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés
Détermination de l'impôt brut				
Bénéfice imposable au taux normal (ligne F8 du 2058A bis)				
Bénéfice à 27.5% (2021) ou 25% (2022)				
Bénéfice à 26,5 % (CA<=250M€) (2021)				
Bénéfice à 15 % (taux PME limité à 42 500 € de bénéfice)				
Cession/concession de brevets et actifs incorporels assimilés				
Bénéfice à 10 %				
Plus-values				
Plus-values à long terme au taux de 19 %				
Plus-values à long terme au taux de 15 %				
Plus-values à long terme au taux de 0 %				
Totaux (arrondi à l'euro le plus proche)				
Crédits d'impôt				
Crédits d'impôt non reportables non restituables N (à répartir)				
Crédits d'impôt imputables sur le court terme uniquement				
Crédits d'impôt imputables sur le long terme				
Crédits d'impôt non reportables et non restituables, imputables sur le long et court terme				
Crédits d'impôt imputables sur le court terme et la CSB				
Crédits d'impôt imputables sur le long terme et la CSB				
Crédits d'impôt non reportables, non restituables et imputables sur la CSB				
Crédits d'impôt reportables				
Dont mécénat N				
Dont CICE N				
Dont CIR N				
Crédits d'impôt restituables				
Total des imputations des crédits d'impôts				
Ajustement du paiement de l'impôt				
Total de l'impôt à comptabiliser				

Synthèse

Montant total de l'impôt à comptabiliser

Solde des crédits d'impôt reportables et restituables

Montant de la ligne I7 du 2058A

Montant de la ligne HK du 2053

Crédits d'impôt perdus

MEDIAWAN CINEMA

Charges financières déductibles nettes

Nature des charges et produits financiers	Compte à titre indicatif	Montant
Charge d'intérêt déductible (+)	661	670 400,22
Produit financiers et autres revenus équivalents imposables (-)	761; 762; 763	14 656,77
Retraitements complémentaires si les éléments ci-dessous ne sont pas pris en compte ou exclus :		
Les paiements effectués dans le cadre de prêts participatifs ou d'emprunts obligataires	(a)	
Les montants déboursés au titre de financements alternatifs	(b)	
L'amortissement des intérêts capitalisés inclus dans le coût d'origine d'un actif, le cas échéant, la part des intérêts inclus dans la valeur nette comptable des actifs sortis du bilan	(c)	
Les montants mesurés par référence à un rendement financier déterminés par comparaison avec des entreprises similaires exploitées normalement au sens de l'article 57	(d)	
Les intérêts payés au titre d'instruments dérivés ou de contrats de couverture portant sur les emprunts de l'entreprise (+)	6225 (e)	
Pertes de change relatives à des prêts, des emprunts et des instruments liés à des financements (+)	666 (f1)	2 444,51
Les frais de garantie relatifs à des opérations de financement (+)	627 (g)	3 818,97
Les frais de dossier liés à la dette (+)	627 (h)	
Le montant des loyers, déduction faite de l'amortissement, de l'amortissement financier pratiqué par le bailleur en application de l'article 39 C et des frais et prestations accessoires facturés au preneur en cas d'opération de crédit-bail, de location avec option d'achat ou de location de biens mobiliers conclue entre entreprises liées au sens du 12 de l'article 39	612; 6135 (i)	
Autres coûts équivalents à des intérêts (+)	668 (j1)	
Pénalités et intérêts de retards (paiements tardifs) et intérêts moratoires (-) à caractère commercial (-)	66181 (k1)	
Pénalités pour remboursement anticipé d'emprunts ou pour résiliation anticipée d'un contrat de crédit-bail...	661 (l)	1 786 395,69
Autres charges financières ou assimilées	(m1)	
Gains de change relatifs à des prêts, des emprunts et des instruments liés à des financements (-)	766 (f2)	118,36
Autres produits équivalents à des intérêts (-)	768 (j2)	
Pénalités et intérêts de retards (paiements tardifs) et intérêts moratoires (+) à caractère commercial	7631 (k2)	
Les dividendes et les produits financiers résultant d'intérêts non déductibles chez la société versante (CGI, art 39-1-3) susceptibles de bénéficier du régime mère fille (+)	7611 (n)	
Autres produits financiers ou assimilés	(m2)	
Autres cas d'exclusion des charges financières : (-)		
Cas d'une délégation de service public mentionnée à l'article 38 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques	(o)	
Cas d'un contrat de concession de travaux publics, tel que défini par l'ordonnance n° 2009-864 du 15 juillet 2009 relative aux contrats de concession de travaux publics	(p)	
Cas d'un contrat de concession mentionné à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales	(q)	
Cas d'un contrat de partenariat, tel que défini par l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat	(r)	
Cas d'un bail emphytéotique, tel que défini à l'article L. 1311-2 du code général des collectivités territoriales ou à l'article L. 6148-2 du code de la santé publique	(s)	
Total charges financières		(1 109 731,99)
Total produits financiers		14 775,13
Charges financières nettes		(1 124 507,12)

MEDIWAN CINEMA

Calcul de l'EBITDA fiscal

Libellés		Montants si non intégrée fiscalement	Montants utilisés pour le calcul de l'EBITDA du groupe
Résultat fiscal avant imputation sur les déficits (2058ABIS / 2058A)	(a)	(3 178 608,41)	(3 178 608,41)
Ensemble des charges entrant dans le périmètre des charges financières nettes	+ (b)	(1 109 731,99)	(1 109 731,99)
Toutes les dotations aux amortissements admises en déduction	+ (c)		
Dotations aux provisions pour dépréciations (report du 2052 + 2053) hors dotations pour risques	+ (d)	1 430 041,00	
Dotations aux provisions pour risques déductibles à inclure dans l'EBITDA	+ (d2)		
Dotations aux provisions pour dépréciations non déductibles (réintégrations du 2058B)	- (e)	1 430 041,00	
Dotations aux provisions pour dépréciation admises en déduction (d+d2-e)	+ (f)		
Plus-values sur cessions d'actifs soumis aux taux réduits (15 %, 19 %) (CGI art. 219, I.a et IV) ayant fait l'objet d'une déduction extra-comptable au tableau 2058-A-SD de l'exercice	+ (g1)		
Plus-values sur cessions d'actifs soumis aux taux réduits (25%) (CGI art. 219, I.a et IV) ayant fait l'objet d'une déduction extra-comptable au tableau 2058-A-SD de l'exercice	+ (g2)		
Revenus soumis aux taux réduits 10 % (CGI art. 219, I.a et IV) ayant fait l'objet d'une déduction extra-comptable au tableau 2058-A-SD de l'exercice	+ (h)		
Ensemble des produits entrant dans le périmètre des charges financières nettes	- (i)	14 775,13	14 775,13
Reprises d'amortissements imposables, ainsi que toute fraction comprise dans les plus et moins-values sur cession d'actifs constatées au cours de l'exercice correspondant à des amortissements déduits, expressément exclus des charges déductibles ou différés en méconnaissance des dispositions de l'article 39 B du CGI (amortissement minimal)	- (j)		
Reprises de provisions pour dépréciations (report du 2052 + 2053)	- (k)	860 320,00	
Reprises des provisions pour risques imposables à exclure de la ligne précédente (k)	- (k2)		
Reprises de provisions pour dépréciations et risques non imposables (déductions du 2058B)	+ (l)	860 320,00	
Reprises de provisions pour dépréciation imposables (k-k2-l)	- (m)		
Moins-values sur cessions d'actifs soumises aux taux réduits (15 %, 19 % et 25 %), ayant fait l'objet d'une réintégration extra-comptable au tableau 2058-A-SD de l'exercice	- (n)		
Autres ajustements	+ (o)		
Retraitement 2058ER court terme	+ (p1)		
Retraitement 2058ER long terme	+ (q1)		
Retraitement 2058ES court terme	+ (p2)		
Retraitement 2058ES long terme	+ (q2)		
Imputation sur base élargie ex mère	+ X1		
Imputation sur base élargie membre de l'ancien groupe	+ X2		
Total EBITDA Fiscal		(4 303 115,53)	(4 303 115,53)
	30% de l'EBITDA	(1 290 935,00)	(1 290 935,00)
Montant du plafonnement (3 000 000 ou 30% EBITDA fiscal si 30% EBITDA > 3 000 000)		3 000 000,00	3 000 000,00

MEDIAWAN CINEMA

Contrôle de la sous-capitalisation

Capitaux propres des comptes sociaux		N	N-1
Capital	DA	45 000,00	45 000,00
Primes liées au capital	DB		
Ecart de réévaluation	DC		
Réserves légales	DD		
Réserves statutaires	DE		
Réserves réglementées	DF		
Autres réserves	DG		
Provisions réglementées	DK		
Report à nouveau	DH	(6 190 686,54)	(514 495,00)
Résultat de l'exercice	DI	(3 793 425,41)	(5 676 191,00)
Subventions d'investissement	DJ		
Quasi-capital affecté aux succursales			
Dividendes distribués			
Autres capitaux propres			
Total capitaux propres		(9 939 111,95)	(6 145 686,00)

Présomption de sous-capitalisation	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	(6 145 686,00)
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	
Limite 1 : la moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice est-elle supérieure à 1,5 fois les capitaux propres ?	OUI

Calcul de la preuve contraire	
Ratios d'endettement global du groupe consolidé	
Ratios d'endettement global de l'entreprise	
Limite 2 : Le ratio global d'endettement de l'entreprise est-il supérieur de plus de 2% au ratio du groupe ?	NON
L'entreprise est-elle en sous-capitalisation ?	NON

MEDIAWAN CINEMA

Synthèse des charges financières nettes

L'entreprise est-elle sous-capitalisée ?	NON
--	-----

Rappel des charges financières nettes	(a)	(1 124 507,12)
Rappel de l'EBITDA fiscal comme si la société n'était pas intégrée	(b)	(4 303 115,53)

A- Règles de droit commun		
Assiette pour la déduction des charges financières nettes		
Plafonnement de droit commun (montant le plus important entre 30 %* b et 3 000 000 €)		3 000 000,00
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre (1)- 30 %*b et (2) - 3 000 000 €)	(c)	
Ou capacité de déduction inemployée de l'exercice		3 000 000,00
Imputation des charges financières en report sur la capacité de déduction inemployée de l'exercice	(j)	
Rappel du stock de charge financières en report		
Capacité de déduction inemployée de l'exercice mise en report	(r)	3 000 000,00

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau de la société en %	(d)	
Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe consolidé en %	(e)	
L'entreprise bénéficie de la clause de sauvegarde ?		OUI
Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	(f)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f)		
Imputation sur le stock de capacité à déduction inemployée		
Rappel du stock de capacité à déduction inemployée		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice	(k1)	

Rappel du stock de charges financières en report		
--	--	--

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		Entreprises non liées	Entreprises liées	Total
Assiette pour la déduction des charges financières nettes	(4)			
Détermination du plafond en situation de sous-capitalisation	(5)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice	(g/h)			
Dont reportable (g) + 1/3 x (h)	(k2)			
Dont non reportable				
Capacité de déduction inemployée au titre de l'exercice				
Imputation des charges financières en report sur la capacité de déduction inemployée de l'exercice				
Capacité de déduction inemployée et perdue au titre de l'exercice N				

MEDIAWAN CINEMA

Autres informations complémentaires à l'intégration fiscale

Plafonnement des imputations

2058A	Plafonnement de l'imputation du déficit	
2058A BIS	Plafonnement de l'imputation du déficit	
2058FC	Plafonnement de l'imputation du déficit	(3 178 608,41)
2058FC	Plafonnement de l'imputation des moins-values à 15%	
2058FC	Plafonnement de l'imputation des moins-values à 19%	

Déficit utilisé dans une base élargie

2058B	Déficit de l'ancien groupe imputé sur une base élargie	
2058B BIS	Déficit de l'ancien groupe imputé sur une base élargie	

Répartition des moins-values

2058A	Moins values à 19 et à 15%	
2058A	Dont moins-values à 19%	
2058A	Dont moins-values à 15%	

Ratio du groupe en % (à saisir uniquement par la société mère d

SAFECLOF	Fonds propres du groupe consolidé	
SAFECLOF	Actifs du groupe consolidé	
SAFECLOF	Dettes du groupe consolidé	

Information sur les transferts de FAS vers ULOA

Date de mise à jour des 2058ER et 2058ES par la tête de groupe	30/04/2024
Date de validation des données par la société mère	30/04/2024

MEDIAWAN CINEMA

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 45 000 €
46, avenue de Breteuil 75007 Paris
888 942 356 RCS PARIS
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIE
UNIQUE EN DATE DU 27 JUIN 2024**

(...)

DEUXIEME DECISION - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et constatant que l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte nette comptable de (3 793 425,41) euros, décide, sur proposition du Président, l'affectation suivante :

Situation comptable (avant affectation) :

Réserve légale : 0 €
Report à nouveau : (6 190 686,54) €
Autres réserves : 0 €

Résultat de l'exercice :

Une perte nette comptable de (3 793 425,41) €

Affectation du résultat :

Réserve légale : 0 €
Report à nouveau : (3 793 425,41) €
Autres réserves : 0 €
Dividende : 0 €

Situation comptable (après affectation) :

Réserve légale : 0 €
Report à nouveau : (9 984 111,95) €
Autres réserves : 0 €

L'Associé Unique prend acte que le dividende versé au cours des trois derniers exercices s'élève à :

Exercice N-1 : Néant ;

Exercice N-2 : Néant ;

Exercice N-3 : Néant.

(...)

Certifié conforme

DocuSigned by:

02529B6D4F10444...

Le Président

MEDIAWAN SAS

Représentée par Madame Delphine CAZAUX